



## Recuperation part sur maison familiale

Par **fifille**, le **27/09/2013** à **11:46**

Bonjour,

Père décédé. 4 enfants avec 1ère épouse.

Il laisse : 1 maison hérité de sa mère en bien propre

1 maison construite avec notre mère dont il a divorcé et qui est décédée à ce jour.

Il s'est remarié et s'est donné au dernier vivant avec sa 2ème épouse avec laquelle il n'a pas eu d'enfant.

Peut on récupérer la part de notre mère, que nous n'avons jamais réclamer à ce jour car mon père occupait la maison familiale ?

Merci d'avance pour votre réponse.

Cordialement

PS : j'avais déjà posé une question mais mal formulée je crois.